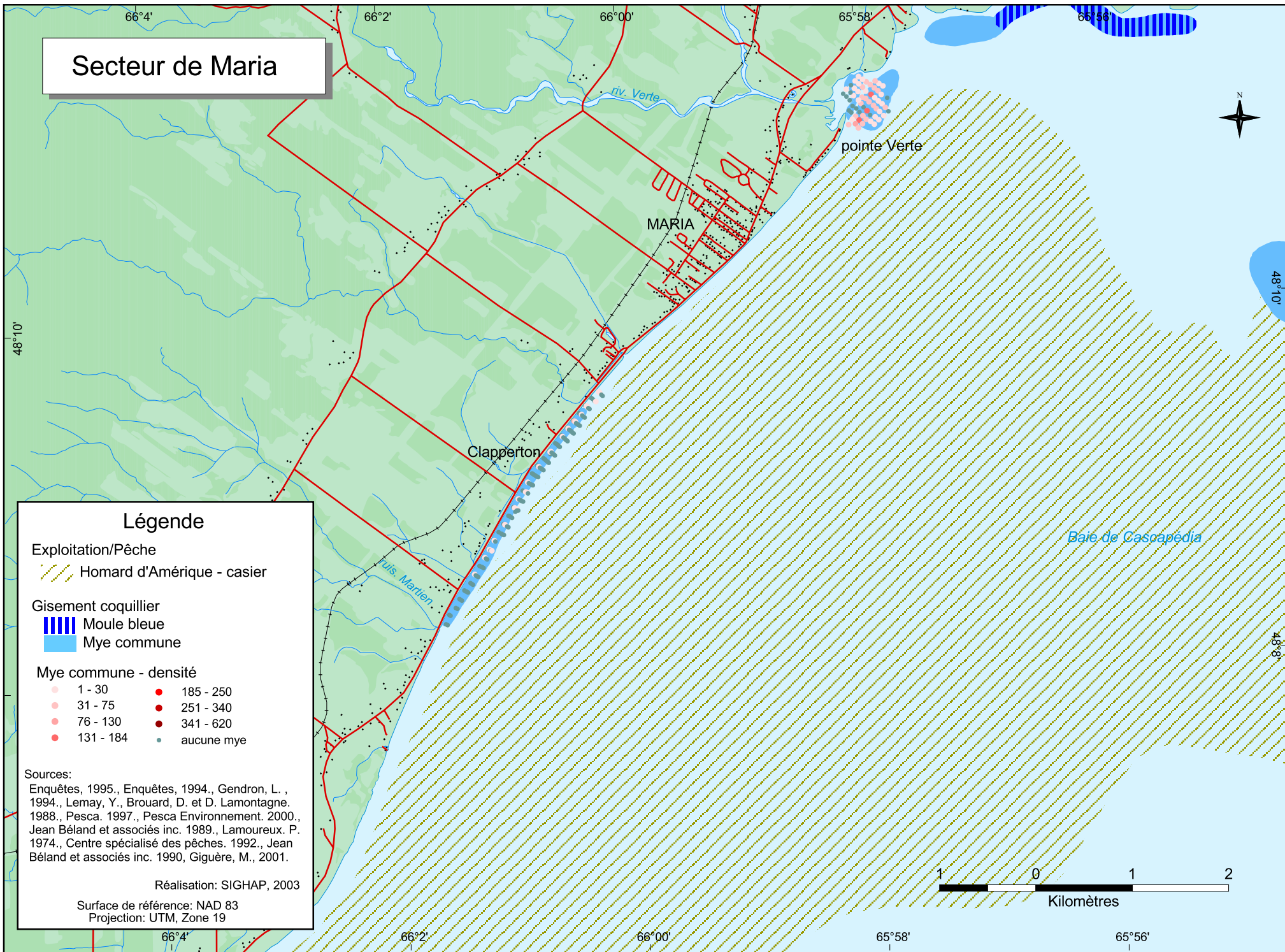




DONNÉES BIOLOGIQUES DU MPO

Secteur de Maria




Légende

Exploitation/Pêche









 Homard d'Amérique - casier

Gisement coquillier

 Moule bleue

 Mye commune

Mye commune - densité

- | | |
|---|--|
|  1 - 30 |  185 - 250 |
|  31 - 75 |  251 - 340 |
|  76 - 130 |  341 - 620 |
|  131 - 184 |  aucune mye |

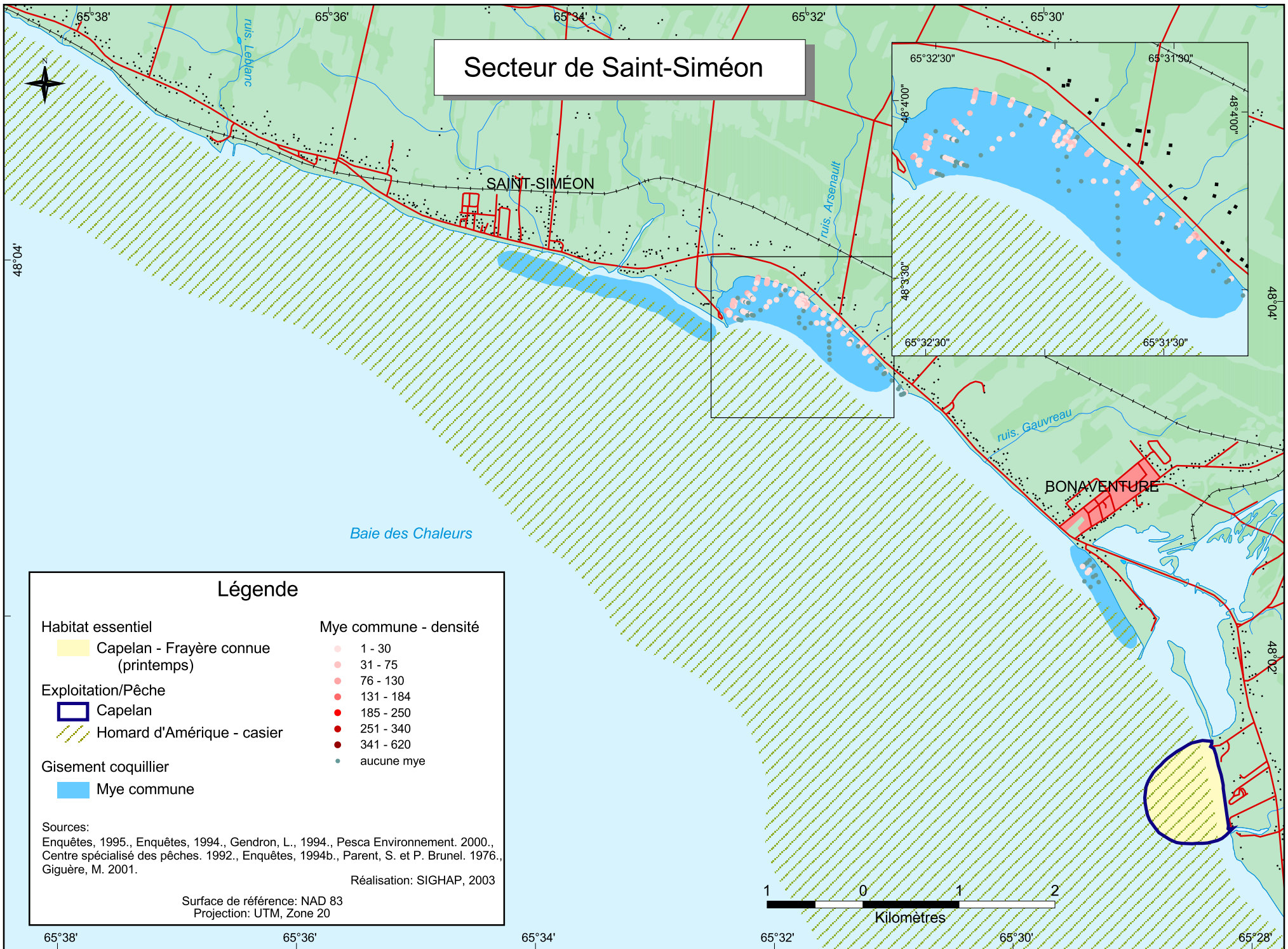
Sources:

Enquêtes, 1995., Enquêtes, 1994., Gendron, L., 1994., Lemay, Y., Brouard, D. et D. Lamontagne, 1988., Pesca. 1997., Pesca Environnement. 2000., Jean Béland et associés inc. 1989., Lamoureux, P. 1974., Centre spécialisé des pêches. 1992., Jean Béland et associés inc. 1990, Giguère, M., 2001.

Réalisation: SIGHAP, 2003

Surface de référence: NAD 83
Projection: UTM, Zone 19

Secteur de Saint-Siméon



-NO-
1-MAR01
-Municipalité-
MARIA
-Site géographique-
04460; Baie-des-Chaleurs; Avignon; MARIA; 4486; 22A/4; 22B/1

-Espèces discuté-
AIGUILLAT COMMUN; ALOSE SAVOUREUSE; ANGUILE D'AMERIQUE; BEAUDROIE
D'AMERIQUE; BUCCIN; CALMAR; CAPELAN; CAPUCETTE; CRABE-ARAIGNEE; CRABE
COMMUN; EPERLAN ARC-EN-CIEL; ESTURGEON NOIR; FLETAN ATLANTIQUE; HARENG
ATLANTIQUE; HERBAÇAIRES SALEES; HOMARD D'AMERIQUE; LANÇON D'AMERIQUE; LIMANDE
A QUEUE JAUNE; MAQUEREAU BLEU; MARSOUIN COMMUN; MERLUCHE BLANCHE; MERLUCHE-
ECUREUIL; MORUE FRANCHE; MOULE BLEUE; MYE COMMUNE; OGAC; OMBLE DE FONTAINE;
OURSIN VERT; PETITE MACOMA; PETONCLE GEANT; PETONCLE D'ISLANDE; PHOQUE
COMMUN; PHOQUE GRIS; PLIE CANADIENNE; PLIE ROUGE; POULAMON ATLANTIQUE; POULE
DE MER; SAUMON ATLANTIQUE.

-Date info-
830101; 840101; 940301

-Source-
1983-1984: LOUIS-ARTHUR ROUSSY (AP); GORDON TRACHY (AP); BEN COUTURE (AP);
LUCIEN RAIL (AP); JEANNOT RIOUX (AP); M. SWEENEY (PC); M. LEBLANC/FILS
(PC); LOUIS CAISSEY (PC); ALAIN DUGUAY (AP); FRANCIS JALBERT (AP); ANDRE
NICHOLAS (AP) ET AUTRES AGENTS;
1994: PIERRE GAGNON (AP); CHARLES BUJOLD (PC); SYLVAIN BUJOLD (PC); LOUIS
BARRIAULT (PC); ROLAND BABIN (PC); GASTON GEOFFROY (PC); SYLVAIN
ARSENAULT (PC); GASTON PAQUET (PC); RICHARD AUDET (PC); DANIEL MERCIER
(PC); CHRISTIAN HUARD (PC); ANDRE-GILLES HUARD (PC); GILLES LANDRY (MEF);
ROSS CLAYTOR (MPO); SYLVAIN HURTUBISE (MPO); JACQUES SENECHAL (MDE).
1-L'ASSOCIATION POUR LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE, 1980.
2-FRECHET, A., J.J. DODSON ET H. POWLER, 1983.
3-LAMOUREUX, P., 1974. (CAHIER NO. 62).
4-LAMOUREUX, P., 1977. (CAHIER NO. 78).
4A-JEAN BELAND ET ASS. INC., 1987.
4B-JEAN BELAND ET ASS. INC., 1990.
4C-CENTRE SPECIALISE DES PECHEES, 1992.
4D-LEMAY, Y., D. BROUARD ET D. LAMONTAGNE, 1989.
5-CEJKA, P., 1976.
6-GIGUERE, M. ET P. LAMOUREUX, 1978. (CAHIER NO. 85).
7-SOUCY, R., P. LAMOUREUX, C. BLAISE ET Y. DUSSAULT, 1978.
8-LE GROUPE DRYADE, 1980.
9-PECHEES ET OCEANS, 1994 (STAT. PECHE COMMERCIALE).
10-PECHEES ET OCEANS, 1994 (DONNEES NON-PUBLIEES, PGM OBSERVATEUR).

-Résumé-
1-Saumon: frayère dans la rivière Cascapédia. (Réf.: 1).
2-Éperlan: site de frai dans la rivière Cascapédia. (Réf.: 2).
3-Mye con.: banc situé au nord-est de la Pointe Verte. (Réf.: 3, 4 et
4A).
3.1 Ce banc a une productivité très basse (15 boisseaux/acre) sur
une superficie de 72 acres.
4-Mye com.: présence d'un banc allant de la Pointe Verte vers le sud,
jusqu'à Clapperton environ. (Réf.: 4D et 5).
4.1 La batture de Maria a une productivité en mollusques, du genre

- MYA et MYTILUS, excellente. La taille des spécimens observés > 7cm, donc sujette à l'exploitation.
- 5-Moule bleue: présence sur le banc de myes allant de la Pointe Verte vers le sud, jusqu'à Clapperton (Réf.: 4A et 5) et sur le banc de myes de la Pointe Noire jusqu'à Pointe des Sauvages (Réf. 4C).
 - 5.1 Idem 4.1.
 - 6-Petite Macoma: présence sur le banc de myes situé au nord-est de la Pointe Verte. (Réf.: 6).
 - 6.1 Densité: 23.3 individus/m². Ce chiffre doit être considéré seulement comme un indice, étant donné la grosseur des mailles du tamis utilisé pour l'échantillonnage.
 - 7-Mollusques général: présence tout le long de la batture. (Réf.: 7).
 - 7.1 Presque toute la zone était considérée "fermée" en 1978, à la parution de l'ouvrage de référence. Elle est toujours considérée "fermée" depuis les dernières évaluations (Réf. 4A). Le seul secteur ouvert est situé entre la Pointe des Sauvages et la Pointe Kilmore (Réf. 4B et C).
 - 8-Végétation supralittorale: herbaçaias salées à l'embouchure de la rivière Verte (Réf. 8).
 - 9-Substrat: estran sableux également à l'embouchure de la rivière Verte (Réf. 8).
 - 10-Répartition générale: toute la zone (0 br et +) pour l'alose savoureuse, le buccin, le calmar, le capelan, la capucette, le crabe commun, l'éperlan arc-en-ciel, le hareng atlantique, le homard d'Amérique, le lançon d'Amérique, la limande à queue jaune, le maquereau bleu, la merluche-écureuil, la morue franche, la moule bleue (surtout côtier), l'ogac, l'oursin vert, le phoque commun, le phoque gris, la plie rouge, le poulamon atlantique, la poule de mer et le saumon atlantique; aiguillat commun (1 br et +); beaudroie d'Amérique (10 br et +); crabe-araignée (4-33 br); esturgeon noir (0-? br, surtout côtier); flétan atlantique (3 br et +); merluche blanche (4 br et +); marsouin commun (1 br et +); mye commune (0-5 br); pétoncle géant (5 br et +); pétoncle d'Islande (9 br et +); plie canadienne (8 br et +).
 - 11-Zone d'exploitation: homard (0-12 br); hareng, limande à queue jaune, merluche blanche, ogac et poule de mer (4 br et +); plie rouge (4-12 br); maquereau, morue et aiguillat commun (6 br et +); flétan atlantique (10-25 br).
 - 12-Zone particulière: frayère de hareng (1-5 br); zone d'alimentation pour le maquereau, la morue et la poule de mer (1-5 br); concentration de plie rouge (4-10 br).
 - 13-Espèces anadromes-catadromes qui peuvent migrer près des côtes: anguille, éperlan, esturgeon noir, omble de fontaine, poulamon et saumon.
 - 14-Espèces anadromes-catadromes utilisant la rivière Verte: omble de fontaine et saumon.

-NO-

1-SIM01

-Municipalité-

SAINT-SIMEON (BC)

-Site géographique-

04310; Baie-des-Chaleurs; Bonaventure; 4486; 22A/4; 04280; BONAVENTURE;
22A/3

-Espèces discuté-

AIGUILLAT COMMUN; ALOSE SAVOUREUSE; ANGUILE D'AMERIQUE; BEAUDROIE
D'AMERIQUE; BUCCIN; CALMAR; CAPELAN; CAPUCETTE; CRABE-ARAIGNEE; CRABE
COMMUN; CRABE-DES-NEIGES; EPERLAN ARC-EN-CIEL; ESTURGEON NOIR; FLETAN
ATLANTIQUE; HARENG ATLANTIQUE; HERBAÇAIES SALEES; HOMARD D'AMERIQUE; LANÇON
D'AMERIQUE; LIMANDE A QUEUE JAUNE; MAQUEREAU BLEU; MARSOUIN COMMUN; MERLUCHE
BLANCHE; MERLUCHE-ECUREUIL; MORUE FRANCHE; MOULE BLEUE; MYE COMMUNE; OGAC;
OMBLE DE FONTAINE; OURSIN VERT; PETONCLE GEANT; PETONCLE D'ISLANDE; PHOQUE
COMMUN; PHOQUE GRIS; PLIE CANADIENNE; PLIE GRISE; PLIE ROUGE; POULAMON
ATLANTIQUE; POULE DE MER; SAUMON ATLANTIQUE; SEBASTE; THON ROUGE.

-Date info-

830101; 840101; 940301

-Source-

1983-1984: LOUIS-ARTHUR ROUSSY (AP); GORDON TRACHY (AP); BEN COUTURE (AP);
LUCIEN RAIL (AP); JEANNOT RIOUX (AP); M. SWEENEY (PC); M. LEBLANC/FILS
(PC); LOUIS CAISSEY (PC); ALAIN DUGUAY (AP); FRANCIS JALBERT (AP); ANDRE
NICHOLAS (AP) ET AUTRES AGENTS;

1994: PIERRE GAGNON (AP); CHARLES BUJOLD (PC); SYLVAIN BUJOLD (PC); LOUIS
BARRIAULT (PC); ROLAND BABIN (PC); GASTON GEOFFROY (PC); SYLVAIN
ARSENAULT (PC); GASTON PAQUET (PC); RICHARD AUDET (PC); DANIEL MERCIER
(PC); CHRISTIAN HUARD (PC); ANDRE-GILLES HUARD (PC); GILLES LANDRY (MEF);
ROSS CLAYTOR (MPO); SYLVAIN HURTUBISE (MPO); JACQUES SENECHAL (MDE).

1-LAMOUREUX, P. 1977. (CAHIER NO. 78).

1A-CENTRE SPECIALISE DES PECHEES, 1990.

2-SOUCY, R., P. LAMOUREUX, C. BLAISE ET Y. DUSSAULT, 1978.

3-PARENT, SERGE ET P. BRUNEL, 1976.

4-LE GROUPE DRYADE, 1980.

5-PECHEES ET OCEANS, 1994 (STAT. PECHE COMMERCIALE).

6-PECHEES ET OCEANS, 1994 (DONNEES NON-PUBLIEES, PGM OBSERVATEUR).

-Résumé-

1-Mye com.: présence d'un banc à Saint-Siméon. (Réf.: 1 et 1A).

2-Mollusque général: présence sur la batture à partir de la
limite est de la municipalité jusqu'à un brise-lames situé juste à
l'ouest de la Pointe Rouge. (Réf.: 2).

2.1 Deux secteurs, situés aux extrêmes est et ouest de la zone de
mollusques étaient considérés "fermés" en 1978, à la parution
de l'ouvrage de référence. Ils sont toujours fermés depuis les
réévaluations d'août à oct. 1988 et de mai à oct. 1990.

3-Mollusques général: absence en dehors de cette zone.
(Réf.: 2).

3.1 Idem 2.1.

4-Capelan: possibilité d'une frai rare. (Réf.: 3).

4.1 Pas de données sur les dates de frai en 1972 et 1973.

5-Végétation supralittorale: herbaçaias salées dans la baie de Saint-
Siméon Est (Réf. 4).

6-Répartition générale: toute la zone (0 br et +) pour l'alose

- savoureuse, le buccin, le calmar, le capelan, le crabe commun, l'éperlan arc-en-ciel, le hareng atlantique, le homard d'Amérique, la limande à queue jaune, le maquereau bleu, la merluche-écureuil, la morue franche, la moule bleue (surtout côtier), l'ogac, l'oursin vert, le phoque commun, le phoque gris, la plie rouge, le poulamon atlantique, la poule de mer et le saumon atlantique; aiguillat commun (1 br et +); beaudroie d'Amérique (10 br et +); capucette (0-20 br); crabe-araignée (4-33 br); crabe-des-neiges (18 br et +); esturgeon noir (0-? br, surtout côtier); flétan atlantique (3 br et +); lançon d'Amérique (0-45 br); merluche blanche (4 br et +); marsouin commun (1 br et +); mye commune (0-5 br); pétoncle géant (5 br et +); pétoncle d'Islande (9 br et +); plie canadienne (8 br et +); plie grise (10 br et +); sébaste (15 br et +); thon rouge (15 br et +).
- 7-Zone d'exploitation: homard (0-12 br); hareng, limande à queue jaune, merluche blanche et poule de mer (4 br et +); plie rouge (4-12 br); ogac (4-20 br); maquereau, morue et aiguillat commun (6 br et +); flétan atlantique (10-25 br); plie canadienne (12 br et +); crabe-des-neiges (25 br et +); pétoncle géant sur le banc.
- 8-Zone particulière: frayère de hareng (1-10 br); zone d'alimentation pour le maquereau, la morue et la poule de mer (1-10 br); banc de pétoncle géant (8-15 br).
- 9-Espèces anadromes-catadromes qui peuvent migrer près des côtes: anguille, éperlan, esturgeon noir, omble de fontaine, poulamon et saumon.
- 10-Espèce anadrome-catadrome utilisant la Petite rivière Bonaventure: omble de fontaine.

-NO-

1-BON01

-Municipalité-

BONAVENTURE

-Site géographique-

04280; Baie-des-Chaleurs; Bonaventure; BONAVENTURE; 4486; 22A/3; 22A/4

-Espèces discuté-

AIGUILLAT COMMUN; ALOSE SAVOUREUSE; ANGUILE D'AMERIQUE; BEAUDROIE D'AMERIQUE; BUCCIN; CALMAR; CAPELAN; CAPUCETTE; CRABE-ARAIGNEE; CRABE COMMUN; CRABE-DES-NEIGES; EPERLAN ARC-EN-CIEL; EPINOCHÉ SP; ESTURGEON NOIR; FLETAN ATLANTIQUE; FLETAN DU GROENLAND; HARENG ATLANTIQUE; HOMARD D'AMERIQUE; LANÇON D'AMERIQUE; LIMANDE A QUEUE JAUNE; MAQUEREAU BLEU; MARSOUIN COMMUN; MERLUCHE BLANCHE; MERLUCHE-ECUREUIL; MORUE FRANCHE; MOTELLE À QUATRE BARBILLONS; MOULE BLEUE; MYE COMMUNE; OGAC; OMBLE DE FONTAINE; OURSIN VERT; PETONCLE GEANT; PETONCLE D'ISLANDE; PHOQUE COMMUN; PHOQUE GRIS; PLIE CANADIENNE; PLIE GRISE; PLIE LISSE; PLIE ROUGE; POULAMON ATLANTIQUE; POULE DE MER; SAUMON ATLANTIQUE; SEBASTE; TANCHE-TAUTOGUE; THON ROUGE

-Date info-

830101; 840101; 940301

-Source-

1983-1984: LOUIS-ARTHUR ROUSSY (AP); GORDON TRACHY (AP); BEN COUTURE (AP); LUCIEN RAIL (AP); JEANNOT RIOUX (AP); M. SWEENEY (PC); M. LEBLANC/FILS (PC); LOUIS CAISSEY (PC); ALAIN DUGUAY (AP); FRANCIS JALBERT (AP); ANDRE NICHOLAS (AP) ET AUTRES AGENTS;

1994: PIERRE GAGNON (AP); ROLAND BABIN (PC); GASTON GEOFFREY (PC); SYLVAIN ARSENAULT (PC); GASTON PAQUET (PC); RICHARD AUDET (PC); DANIEL MERCIER (PC); CHARLES BUJOLD (PC); LOUIS BARRIAULT (PC); SYLVAIN BUJOLD (PC); OLIVIER LELIEVRE (PC); FRANCIS PARISE (PC); DANIEL DESBOIS (PC); ROLAND ROUSSY (PC); LOUIS DUGUAY (PC); STEVEN ROUSSY (PC); ROLAND ANGLEHART (PC); GERARD DESBOIS (PC); MARIUS SYVRAIS (PC); CHRISTIAN HUARD (PC); ANDRE-GILLES HUARD (PC); CONRAD ALAIN (PC); GILLES LANDRY (MEF); ROSS CLAYTOR (MPO); SYLVAIN HURTUBISE (MPO); JACQUES SENECHAL (MDE).

1-L'ASSOCIATION POUR LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE, 1980.

2-PARENT, SERGE ET P. BRUNEL, 1976.

3-FRECHET, A., J.J. DODSON ET H. POWLER, 1983.

4-SOUCY, R., P. LAMOUREUX, C. BLAISE ET Y. DUSSAULT, 1978.

5-LE GROUPE DRYADE, 1980.

6-LOGIMER, 1985.

7-CENTRE SPECIALISE DES PECHEs, 1993 (PROGRAMME DE SALUBRITE DES EAUX COQUILLIERES).

8-LEMAY, Y. D. BROUARD ET D. LAMONTAGNE, 1989.

9-PECHEs ET OCEANS, 1994 (STAT. PECHE COMMERCIALE).

10-PECHEs ET OCEANS, 1994 (DONNEES NON-PUBLIEES, PGM OBSERVATEUR).

-Résumé-

1-Saumon: frayère dans la rivière Bonaventure. (Réf.: 1).

2-Capelan: limite ouest de l'axe de frai dans la Baie des Chaleurs. (Réf.: 2).

2.1 Frayère entre le Havre de Beaubassin et la rivière Cullens.

3-Éperlan: frayère dans la rivière Bonaventure. (Réf.: 3).

4-Mollusques général: présence sur la batture tout le long de la côte. (Réf.: 4).

4.1 Toute la zone était considérée "ouverte" en 1978, à la parution de l'ouvrage de référence, à l'exception de deux secteurs:

- 1er Le havre et la Pointe de Beaubassin
- 2e Un petit secteur à la limite ouest de la municipalité.
- 4.2 Banc de myes: un banc situé à l'extérieur du havre, de la pointe de Beaubassin jusqu'à l'église de Bonaventure à l'ouest. Toute la zone est fermée depuis la première évaluation soit en 1988 (Réf.: 7).
- 4.3 Banc de moules: Pointe de Bonaventure (Réf.: 8).
- 5-Végétation:
 - 5.1 Dans le havre de Beaubassin, répartition des herbaçaias salées en zone sufralittorale (Réf.: 5).
 - 5.2 Dans le havre de Beaubassin, répartition des herbiers de *Ulva* sp., *Enteromorpha* sp. et de la zostère marine (Réf. 6).
- 6-Poissons: dans le havre de Beaubassin, répartition des espèces de poissons suivantes: plie lisse, éperlan arc-en-ciel, plie rouge, poulamon atlantique, anguille d'Amérique, épinoche tachetée, épinoche à quatre épines, motelle à quatre babillons, merluche-écureuil, tanche-tautogue, épinoche à neuf épines, omble de fontaine, saumon atlantique, épinoche à trois épines (Réf. 6).
- 7-Répartition générale: toute la zone (0 br et +) pour l'alose savoureuse, le buccin, le calmar, le capelan, le crabe commun, l'éperlan arc-en-ciel, le hareng atlantique, le homard d'Amérique, la limande à queue jaune, le maquereau bleu, la merluche-écureuil, la morue franche, la moule bleue (surtout côtier), l'ogac, l'oursin vert, le phoque commun, le phoque gris, la plie rouge, le poulamon atlantique, la poule de mer et le saumon atlantique; aiguillat commun (1 br et +); beaudroie d'Amérique (10 br et +); capucette (0-20 br); crabe-araignée (4-33 br); crabe-des-neiges (18 br et +); esturgeon noir (0-? br, surtout côtier); flétan atlantique (3 br et +); lançon d'Amérique (0-45 br); merluche blanche (4 br et +); marsouin commun (1 br et +); mye commune (0-5 br); pétoncle géant (5 br et +); pétoncle d'Islande (9 br et +); plie canadienne (8 br et +); plie grise (10 br et +); sébaste (15 br et +); thon rouge (15 br et +).
- 8-Zone d'exploitation: capelan (0-3 br sur frayère); homard (0-12 br); hareng et poule de mer (4 br et +); plie rouge (4-12 br); ogac (4-20 br); limande à queue jaune (4-28 br); maquereau, morue et aiguillat commun (6 br et +); flétan atlantique (10-25 br); merluche blanche et plie canadienne (12 br et +); crabe-des-neiges (25 br et +); pétoncle géant sur le banc; éperlan dans la rivière Bonaventure.
- 9-Zone particulière: frayère de capelan (0-3 br); concentration de juvénile de hareng (1-5 br); zone d'alimentation pour le maquereau, la poule de mer et le poulamon (1-5 br); zone d'alimentation pour la morue (0-5 br); concentration de poulamon (1-5 br); concentration de lançon (0-12 br); concentration de merluche blanche (12-20 br); banc de pétoncle géant (8-15 br).
- 10-Espèces anadromes-catadromes qui peuvent migrer près des côtes: anguille, éperlan, esturgeon noir, omble de fontaine, poulamon et saumon.
- 11-Espèces anadromes-catadromes utilisant la rivière Bonaventure: anguille, éperlan, omble de fontaine et saumon.